



Lourdes, le 15 février 2022

**Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75 700 Paris**

Objet : Situation de l'entreprise TOUPNOT à Lourdes. **Demande d'audience à l'occasion de votre déplacement à Lourdes jeudi 17 février 2022.**

PJ : Avis de la CADA du 2 septembre 2021.

Monsieur le Premier Ministre,

A l'occasion de votre déplacement dans notre département l'année dernière, le samedi 9 janvier 2021, nous avons sollicité une audience afin de vous faire part de notre situation qui était suivie depuis deux ans par les pouvoirs publics locaux ainsi que par les services du Président de la République et du Ministre de l'économie et de la relance.

A cette date, vous n'aviez pu nous recevoir alors que nous voulions vous faire part de notre colère face à l'attitude du groupe COFIGEO et de l'entreprise TOUPNOT qui avaient piétiné tous les engagements pris devant les pouvoirs publics (Ministre de l'Economie, Préfet des Hautes Pyrénées et l'ensemble des élu.e.s et parlementaires du département), condamnant une entreprise qui avait marqué l'histoire industrielle de Lourdes et détruit 72 emplois.

Aujourd'hui la grande majorité des salariés licenciés n'a pas retrouvé de travail dans un bassin d'emploi qui subit particulièrement durement les effets de la crise sanitaire, économique et sociale que nous vivons.

Trois années ont passé depuis le sinistre qui dévasta notre usine et nos vies en janvier 2019.

Durant plus de deux ans nous nous sommes battus avec l'ensemble des élus locaux pour faire entendre raison au groupe COFIGEO et le contraindre à respecter les engagements qu'il avait pris à maintes reprises devant M. Bruno Le Maire et la représentation nationale.

Au bout de ces années de lutte, un constat : les financiers ont imposé leur logique, bafouant l'autorité de l'Etat, au détriment du bien commun, de l'industrie du territoire et de soixante douze familles.

Pourtant, nous continuons d'insister, nous sommes persévérants et refusons que l'intérêt des financiers passe avant le bien commun quoiqu'il en coûte.

C'est pourquoi, en dépit des licenciements et soucieux de préserver les intérêts du territoire nous avons continué à batailler avec les élus locaux pour que le groupe COFIGEO respecte au moins les termes de la convention de revitalisation signée entre l'Etat et l'entreprise le 5 février 2021.

Celle-ci prévoit notamment dans son article 3 la mise en place d'un « **protocole de gestion des actifs et trésorerie résiduels de la société Toupnot** » permettant aux pouvoirs publics et acteurs locaux de s'assurer que les actifs et « **notamment les primes d'assurance perçues – 18,5 millions d'euros- dans le cadre du sinistre survenu le 9 janvier 2019** » soient « **réinvestis pour la revitalisation du territoire** ».

Afin de s'assurer du respect de cette condition, une réunion semestrielle se tient entre les pouvoirs publics et l'entreprise.

Les représentants des salariés que nous sommes ont demandé à cet égard que toute la transparence soit assurée sur les sommes qui resteront sur notre territoire et ont demandé à juste titre que cette information soit

donnée aux acteurs locaux et notamment aux membres du comité de pilotage de la convention de revitalisation.

A notre grande surprise le Préfet des Hautes Pyrénées, représentant de l'Etat, s'est refusé à fournir cette information au motif d'une clause de confidentialité imposée par le groupe COFIGEO/TOUPNOT.

La Commission d'Accès aux Documents Administratifs saisie par nos soins a donné un avis le 2 septembre demandant à M. le Préfet de nous communiquer l'ensemble du protocole de gestion, y compris son annexe financière, considérant que : « **celui-ci constitue un document administratif au sens de l'article L300-2 du code des relations entre le public et l'administration, communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration** ».

Mais là encore nous nous heurtons à un refus du Préfet des Hautes Pyrénées de transmettre l'annexe financière du dit protocole, ce refus nous a été notifié le 26 novembre 2021 et confirmé lors de la réunion du comité de pilotage de la convention de revitalisation du 3 février 2022.

Monsieur le Premier Ministre, nous ne pouvons accepter ce qui prend la forme d'un déni de droit alors que les soixante douze salariés et leurs familles n'ont cessé de subir le mépris d'un groupe qui, aujourd'hui comme hier, démontre son absence totale de transparence (comptes de l'entreprise non publiés depuis des années) et son acharnement, non pas à sauvegarder l'emploi comme cela lui était exigé par l'accord signé avec Bruno Le Maire le 19 juillet 2018, mais bien à échapper une énième fois à ses obligations.

Nous en appelons donc au plus haut niveau de l'Etat pour que le droit et le bien commun soient enfin entendus.

Nous espérons que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande et que vous trouverez quelques instants à nous accorder.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

♦Philippe Combes
Délégué syndical CGT Toupnot

♦José Navarro
CGT 65